

Sommaire

Actualités d'Enviropea	3
Actualité des politiques environnementales européennes	3
Perspectives 2014-2020	5
Mouvement à la Commission	6
Actualité des financements européens et nationaux	6
Projets européens	6
Ressources et documents	7
Dans le JO de l'Union européenne	7
Communications, SWD	8
Avis de marchés	8

Edito

La Lettonie prend la présidence du Conseil de l'UE avant le Luxembourg (le 1er juillet 2015) et les Pays-bas (au premier semestre 2016).

Plus d'infos sur <https://eu2015.lv/>

La Lettonie est l'un des 3 pays baltes qui se situe entre les deux autres et qui a pour capitale Riga.



Latvian Presidency
of the Council of the
European Union

Mons (en Belgique) et Pilsen (en Tchéquie) sont les co-capitales européennes de la culture 2015. Plus d'infos sur www.mons2015.eu/fr et sur <http://plzen2015.cz/en/>



2015 Pilsen
European Capital of Culture

2015 : année européenne pour le développement

Le développement mondial durable et la réduction de la pauvreté sont les thèmes centraux de l'année européenne pour le développement 2015, notamment avec l'adoption de l'agenda de développement post-2015 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable (COM(2015)44 « Partenariat global pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable post 2015 »). Dans cette Communication, l'UE présente comment elle-même et les États membres peuvent contribuer au partenariat mondial, requis pour la mise en œuvre d'un tel agenda. L'UE met en avant et insiste sur la responsabilité des États, leur rôle de leader et leur engagement politique au plus haut niveau.

Selon l'UE ce partenariat doit aussi impliquer toutes les parties prenantes en misant sur leur coopération à tout niveau, du mondial au local, et se construire sur l'expérience des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il doit être basé sur les principes de responsabilité partagée et mutuelle et respecter les Droits de l'Homme, les principes de bonne gouvernance, entre autre financière, l'État de droit, les institutions démocratiques, la non-discrimination et l'égalité des genres.

L'UE voit l'intégration du changement climatique dans le nouvel agenda comme primordial. Aussi, l'UE prône la réforme ou l'élimination des subventions défavorables à l'environnement, comme les subventions liées aux carburants fossiles et leur remplacement par des interventions en faveur de l'environnement et qui participent à la réduction de la pauvreté. L'annexe de la Communication développe les initiatives qui devraient être prises par la Commission durant l'année 2015.

Plus d'infos sur le site de l'année européenne : <https://europa.eu/eyd2015/fr>



Le 13 février dernier, les secrétaires d'Etat chargés du Développement et de la Francophonie et des Affaires européennes, ont lancé à Paris l'Année européenne pour le développement (AED). En France l'année sera articulée autour de trois thèmes principaux ; la jeunesse comme acteur du développement, les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) en tant qu'acteurs clés et bénéficiaires du développement, le changement climatique.

Retrouvez toutes les informations sur l'année européenne du développement en France sur le site <http://www.developpement2015.fr>.

Pour favoriser l'engagement de la société civile la France a notamment lancé un appel à propositions ayant pour objectif de soutenir des projets qui permettent de ;

- Sensibiliser l'opinion publique aux grands défis du développement et à favoriser les démarches d'engagement citoyen dans ce champ;
- Permettre aux citoyens français et européens d'être informés du rôle de l'Union européenne dans la coopération au développement et favoriser l'émergence d'un débat critique sur les politiques européennes du développement;
- Favoriser les synergies entre les acteurs de la société civile impliqués au niveau européen dans l'aide au développement.

La date de clôture de cet appel est le 20 mars. Retrouvez toutes les informations sur :

<http://www.developpement2015.fr/appele-a-propositions-education-citoyennete-solidarite-internationale/>



Lancement de LIFE 2015

Les dates de lancement de l'appel LIFE 2015 et de la présentation des propositions sont maintenant connues. L'appel à propositions sera lancé le 1er juin 2015 et les dates de transmission des propositions sont les suivantes :

- pour les projets dits « traditionnels » : le 15 septembre 2015,
- pour les projets intégrés : le 30 octobre pour la concept-note et mi-avril pour les dossiers complets,
- pour les projets d'assistance technique (pour la préparation des projets intégrés) : mi-septembre

Le budget 2015 est de 226 M€ pour les projets traditionnels et de 82 M€ (soit une estimation de 10 projets) pour les projets intégrés.

Nouveaux points de contact nationaux LIFE en France

Les points de contacts nationaux pour l'instrument LIFE en France ont été renouvelés ;

- Nadège Dondez remplace Hermine Bergerat au poste de PCN du sous-programme Environnement (hors Nature et biodiversité)
- Camille Campéon remplace Sarah Combalbert au poste de PCN Nature et Biodiversité
- Olivier de Guibert remplace (temporairement jusqu'au mois d'août) Jonathan Hess comme PCN du sous-programme Climat.

L'adresse mail pour contacter les PCN LIFE France reste la même : lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Avis de pré-information des DG Climat et Environnement

Les 23 et 24 février, le JOS a publié comme chaque année, les avis de pré-information concernant les futurs appels d'offres, études, de services et de contrats cadres des DG Climat et Environnement.

Ces listes présentent, par Unités concernées, les thèmes et types d'intervention (les dates prévisionnelles et les budgets également) des AO de l'année 2015.

On retiendra parmi les 32 appels de la DG Environnement ceux sur la refonte des législations relatives aux produits chimiques (ENV A.3), la mise en œuvre de la gestion forestière durable (ENV B.1), l'approche d'intégration du financement de la biodiversité – évaluation des résultats et options pour l'avenir (ENV B.3), l'évaluation de la DCE, des plans et de la mise en œuvre de la directive sur les inondations (ENV C.1), et parmi les seulement 14 de la DG Climat ; l'évaluation des lacunes non résolues par H2020 (Clima C.3), l'exploration du développement du système NER 300 (Clima C.1), le financement de la lutte contre le changement climatique - options de financement (Clima A.2) ou le soutien à la mise en œuvre du cadre Climat-Energie 2030 (Clima A.4).

Journée d'information multi-programmes «énergie» et «environnement»

Est organisée le 8 avril 2015 à Paris (de 9h à 17h30) une journée d'information sur les programmes européens de financement de la recherche et de l'innovation sur les thématiques «énergie» et «environnement». Cette journée a pour but de présenter l'ensemble des instruments européens à disposition des porteurs de projets dans ces domaines ; Horizon2020, LIFE, les fonds structurels (FESI), les KIC, l'Initiative Technologique Conjointe FCH, les Partenariats Public-Privé (EeB/SPIRE), COST, les ERA-NET, les programmes de coopération territoriale, COSME et l'instrument PME.

Inscription au lien suivant :

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid86056/inscription-journee-information-energie-environnement-2015.html>

Enviropea en 2015

Enviropea met en œuvre de nouvelles initiatives pour répondre aux besoins des structures qui œuvrent dans les domaines de l'environnement ou de l'énergie et pour faire connaître la nouvelle programmation des fonds européens, notamment les fonds structurels (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP – ensemble « FESI »), les programmes INTERREG et les nouveaux appels Horizon 2020 et LIFE.

De par la nature de sa structure et sa mission première Enviropea est à même de s'adapter aux besoins des organisations et ainsi de les orienter vers les programmes et appels à projets pertinents. Retrouvez toutes nos prestations en détails sur notre site en cliquant sur chaque mission :

<http://www.enviropea.com/nos-services/adhesion/>.

Adhésion

Pour information, les adhésions 2014 expirent à la fin du mois de mars. Pour continuer de bénéficier de nos conseils et d'informations pertinentes sur les programmes et politiques européennes liés à vos secteurs d'activité pensez à renouveler votre adhésion. Vous pouvez contacter Camille Pestre par téléphone au 01 71 18 31 99 ou par mail à l'adresse suivante ; cpestre@enviropea.com.

FRAPPE

Enviropea fait partie des bureaux sélectionnés pour l'accompagnement au montage de projet dans le cadre de l'assistance FRAPPPE.

Vous êtes en Région Nord-Pas-de-Calais et vous envisagez de déposer un projet européen dans le domaine de l'environnement ou de l'énergie mais vous avez peu d'expérience en montage de projet ? Retrouvez toutes les infos sur le dispositif FRAPPPE ici ;

http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5325/monter-un-projet

Consultez régulièrement notre site internet pour être au courant des appels à projets en cours et à venir en 2015 ;

<http://www.enviropea.com/appels-a-projets/>

Retrouvez aussi tous les événements, conférences et journées d'information sur la mise en œuvre des programmes sur la page suivante :

<http://www.enviropea.com/evenements/>

Retrouvez toutes les actualités en avant-première sur notre compte Twitter !



Adhérez à
Enviropea
en 2015 !

Enviropea compte parmi ses adhérents en 2015 : WWF, Sanisphère, EME, CNPF, ordif, oieau, rnf, EP Loire, citepa, Arvalis, Idele, Air normand, LPO, CDC Climat, Natureparif, Département du Nord Pas-de-Calais

Retrouvez tous les avantages de l'adhésion sur notre site internet :

<http://www.enviropea.com/nos-services/adhesion/>

Actualités européennes**L'environnement en Europe : états et perspectives 2015**

Tous les 5 ans l'agence européenne de l'environnement (AEE) de Copenhague rédige un rapport de l'état de l'environnement en Europe. Ce rapport dénommé « state and outlook 2015 environmental report » (ou SOER 2015) se veut une somme objective de la situation et des perspectives d'évolution sur les différents domaines (en particulier 20 problématiques majeures) de l'environnement en Europe. Si le rapport présente les résultats de la mise en œuvre des politiques environnementales et climatiques comme globalement positifs et ayant entraîné des progrès en particulier sur la réduction des déchets et des émissions de GES, il constate cependant que les pressions mondiales sur l'environnement telles que la croissance démographique et économique, l'évolution des modèles de production et de consommation ont de nombreux effets néfastes sur l'environnement par exemple pour la biodiversité des milieux continentaux et aquatiques.

Le rapport souligne aussi la difficulté à atteindre (en 2015) les niveaux de qualité des eaux prescrits par la Directive cadre sur l'eau, la perte de fonctions des sols, la dégradation des terres, les problèmes sanitaires liés à la qualité de l'air, aux perturbateurs endocriniens et une augmentation des risques liés au changement climatique et aux substances chimiques. Il conclut que malheureusement aucune des 20 problématiques majeures ne s'améliorera à moyen ou long terme sans un changement radical dans les objectifs politiques et réglementaires et les moyens (financiers, de recherche) affectés à ces politiques !

Retrouvez le rapport dans son intégralité au lien suivant : www.eea.europa.eu/soer

Un « paquet » pour l'énergie, un « protocole » pour Paris !

Sous l'intitulé « Paquet Union de l'Énergie », ont été publiées deux Communications (cf la partie Communications de cette lettre). La première concerne un cadre stratégique pour une Union de l'énergie, résiliente, dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique et la deuxième est plus spécifiquement consacrée au « Protocole de Paris » ; programme de lutte contre le changement climatique planétaire après 2020.

Ces documents offrent une bonne synthèse des positions et un résumé des perspectives d'intervention concernant les questions énergétiques et climatiques dans l'Union européenne.

Le premier présente la « vision » européenne dans une longue anaphore introductive puis les « voies à suivre » :

- sécurité énergétique, solidarité et confiance
- un marché intérieur de l'énergie pleinement intégré
- contribution de l'efficacité énergétique à la modération de la demande d'énergie
- dé-carbonisation de l'économie
- une Union de l'énergie au service de la recherche, de l'innovation et de la compétition

En conclusion, la Commission propose 15 « points d'action » déclinés en 27 initiatives parmi lesquelles l'utilisation du Fonds européen pour les investissements stratégiques (Fonds Juncker) pour les grands projets d'infrastructure et l'efficacité énergétique, la mise en place d'une initiative « financement intelligent pour des bâtiments intelligents » (?), une refonte du système d'échange de quotas d'émissions, une nouvelle politique pour les filières biomasse et biocarburants, etc.

Le « Protocole de Paris » est le document politique dans lequel la Commission européenne expose ses engagements et ses priorités dans la perspective de l'accord qui devrait être signé à Paris en décembre 2015 pour une application à partir de 2020 (accord Post-Kyoto). Il prendra la forme d'un « Intended Nationally Determined Contribution (ou CPDN) » reprenant l'objectif de réduction d'au moins 40% émissions de GES par rapport à 1990 d'ici à 2030. L'INDC de l'UE devrait être publié avant le mois d'avril.

La proposition de l'UE s'articule par ailleurs autour des priorités suivantes : garantir d'ambitueuses réductions des émissions de GES via les CPDN de chaque pays, garantir le dynamisme du mécanisme grâce à un réexamen régulier des objectifs, renforcer la transparence et la responsabilisation, favoriser la résilience au changement climatique grâce à l'adaptation, promouvoir la mise en œuvre et la coopération, mobiliser d'autres politiques de l'UE (20% de l'aide au développement sera consacrée au changement climatique).

Plus d'infos sur le paquet « Union de l'énergie » : http://ec.europa.eu/priorities/energy-union/index_fr.htm et sur le protocole de Paris http://ec.europa.eu/clima/policies/international/paris_protocol/docs/com_2015_81_fr.pdf

Où en est l'économie circulaire en Europe?

Effet de mode ou nouvelle doxa, l'économie circulaire fait parler d'elle de manière paradoxale ! Alors qu'aucun texte ayant trait au développement économique ne manque de parler de cette approche, c'est le moment choisi par la Commission retire le texte concernant la mise en place d'une politique européenne en la matière.

Il est vrai que devant les protestations cumulées de certains gouvernements (dont la France), des parlementaires européens, des acteurs économiques et politiques impliqués, la Commission a « retropédalé » ferme pour expliquer que le retrait n'en était pas un mais qu'il s'agissait de reprendre le sujet (et le texte) pour lui donner une plus grande ambition et que tout cela serait fait en 2015 (tbc comme on dit dans les conférences). Le texte en question était la Communication (2014)398 « Vers une économie circulaire » et (2014)397 du 2 juillet 2014 « Proposition de directive modifiant la directive 2008/98 sur les déchets et ses Directives filles sur les déchets particuliers (emballages, piles et accumulateurs, voitures en fin de vie, D4E, mise en décharge, etc.) » que nous avons commentées dans notre lettre 65 de Septembre 2014.

http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm

http://ec.europa.eu/environment/resource_efficiency/about/roadmap/index_en.htm

Au niveau national, il faut signaler le Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France réalisé conjointement par l'ADEME et l'Assemblée des Régions de France (ARF).

A retrouver sur www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-strategie-eco-circulaire-201410-rapport-final.pdf

On parle aussi d'économie circulaire au travers de la feuille de route « recyclage et matériaux verts », l'un des 34 plans de la « nouvelle France industrielle » (www.economie.gouv.fr/nouvelle-France-industrielle/) et la mise en place du COSEI (le comité stratégique des éco-industries).

www.developpement-durable.gouv.fr/-L-economie-circulaire-dans-la-.html

La BEI fait la promotion des « instruments innovants pour le financement climatique »

Dans une brochure de 16 pages disponible à l'adresse www.eib.org/attachments/thematic/innovative_climate_finance_instruments_fr.pdf la BEI présente les différents instruments financiers (qu'elle définit comme innovants) pour lutter contre le changement climatique. On y trouvera des instruments déjà connus comme NER 300 (voir plus loin), les Fonds de capital investissement (en Europe et dans le monde), le Fonds européen pour l'efficacité énergétique en Europe, le Global climate partnership fund ou le Green for growth Funds. La nouveauté est principalement apportée (selon la BEI) par l'initiative Deep Green en fait supporté par le Fonds PF4EE (private finance for energy efficiency) et par le Mécanisme de financement du capital naturel (NCFF). La BEI oublie simplement de signaler dans sa brochure que les ressources qui alimentent le démarrage de ces 2 instruments proviennent du programme LIFE et viendront en conséquence réduire d'autant les budgets disponibles pour les projets de conservation de la nature et de lutte contre le changement climatique.

Perspectives 2014-2020

Financement Natura 2000 : où en est-on avec le FEADER pour 2015 ?

Le 12 février 2015, l'ATEN a organisé une journée d'échanges techniques (JET) sur le sujet des financements pour le réseau Natura 2000. Des représentants des Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie ont présenté l'état d'avancement des programmes de développement rural (PDR) du programme FEADER ; des informations vivement attendues par les gestionnaires des sites Natura 2000.

Contrairement aux programmes opérationnels du FEDER qui sont désormais tous validés, la mise en place du FEADER a pris beaucoup de retard suite aux quelques 900 commentaires de l'Europe sur le projet initial de cadre national. Ce cadre national devrait être finalisé au 1er trimestre, pour la partie qui détaille le contenu des différentes mesures. Il faudra cependant attendre encore plusieurs mois avant que les PDR régionaux soient acceptés et que tous les éléments de mise en œuvre permettent les engagements et surtout les paiements.

Les mesures concernant le réseau Natura 2000 sont désormais presque toutes « stabilisées » avec une enveloppe globale qui devrait s'élever à 55,99 millions d'euros, dont 23,9 M€ du FEADER et une contrepartie provenant essentiellement du budget du MEDDE. Plusieurs types de mesures sont prévus pour le réseau Natura 2000 :

- Etablissement et révision des plans de gestion des sites Natura 2000
- Animation des documents de gestion des sites Natura 2000 avec un montant moyen par contrat autour de 25 000 €.
- Contrats Natura 2000 en milieux non agricoles et non forestiers

A cela s'ajouteront les contrats Natura 2000 en milieux forestiers et agricoles et (en discussion) l'accompagnement des activités agro – pastorales dans les espaces à haute valeur environnementale.

L'animation des DOCOB devrait être financée par le FEADER, mais 3 Régions (Lorraine, Pays de la Loire et PACA) ont choisi de le faire financer par le FEDER.

En clair, la situation semble se débloquer tout doucement, mais les gestionnaires sont « restés sur leur faim » en ce qui concerne les garanties de remboursement de leurs actions engagées en 2014 et 2015.

Pour plus d'informations, consultez les présentations des intervenants sur le site de la JET :

<http://jet.espaces-naturels.fr/natura-2000/journ%C3%A9e-dechanges-techniques-sur-les-financements-natura-2000>

Une fois adoptés, le cadre national et les PDR seront disponibles sur le site :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/>

Mouvements à la DG Environnement

Petits changements à la DG Environnement de la Commission européenne avec la promotion d'Astrid Schomaker de l'Unité « global sustainability, trades and multi lateral agreements » à la Direction F « Strategy », le transfert du Conseiller Robert Flies de la Direction F à la Direction B « natural capital » et de Karolina D'Cunha de l'Unité « waste management » à l'Unité « Circular economy ». Pour finir le poste de chef d'Unité en second auprès du Directeur général Karl Falkenberg occupé par Dimitri Giotakos disparaît de l'organigramme.

Actualité des financements européens et nationaux

H2020 : priorités de la période 2016-2017

Le prochain programme de travail bisannuel, pour la période 2016-2017, du programme Horizon 2020 est en cours de préparation. Pour cette période, le budget prévu est de l'ordre de 17 milliards d'euros. Au moins 35 % du budget est ciblé pour contribuer à l'action sur le climat et 60 % du budget doit contribuer au développement durable.

Le programme de travail s'inscrit dans le Programme spécifique défini pour Horizon 2020 pour la période 2014-2020 ainsi que dans le nouvel agenda de la Commission Juncker sur l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique.

Les premiers documents de travail ont été élaborés à l'automne 2014. Pour certains volets du programme, une deuxième version a été présentée aux États-membres en février de cette année. Cinq priorités ont été définies pour 2016-2017. L'environnement et l'énergie s'inscrivent essentiellement dans les priorités 3 et 4 :

1. Booster l'emploi, la croissance et l'investissement
2. Un marché unique numérique connecté
3. Une union énergétique résiliente avec une politique sur le changement climatique tournée vers l'avenir
4. Un marché interne plus profond et plus équitable avec une base industrielle renforcée
5. Un acteur mondial plus fort, vers un nouvelle politique de migration, et un domaine de justice et de droits fondamentaux basés sur la confiance mutuelle

Le contenu de ces documents sera discuté lors des Comité de programme, mi-mars. L'adoption définitive du programme de travail est prévue au 3e trimestre de 2015, avec des appels à projets 2016 qui sortiront fin 2015.

Programme NER ; de 300 à 400 ?

Le conseil européen d'octobre 2014 a proposé de reconduire le programme NER300 (new entrance reserve) dans une version élargie (au-delà des actions de captage/stockage du CO2 et des énergies renouvelables) vers les innovations visant à réduire les émissions de carbone dans les secteurs industriels. Par ailleurs le programme serait doté de 400 millions d'unité de carbone et soutiendrait des investissements dans tous les États membres y compris pour des projets de petites tailles. Une consultation est en cours (jusqu'au 16 mars 2015) sur les conditions de poursuite de ce programme. Plus d'infos sur www.ner300.com/

Projets européens

Résultats des premiers appels 2014 H2020 dans le Défis sociétal Énergie

Les résultats des nombreux appels du Défis sociétal Énergie dans les catégories EE (efficacité énergétique), LCE (Energie Bas Carbone), SCC (villes et quartiers intelligents) et PME sont détaillés sur le site :

www.horizon2020.gouv.fr/cid82594/informations-sur-les-appels-energie.html

Si globalement la France arrive en 4ème position en captant 9,4% des 582 M€ affectés à ces appels, cela tient surtout à la performance enregistrée dans le volet LCE. La France n'est par exemple pas présente sur le volet « smart cities et communities » et a seulement un projet retenu sur les 22 du volet PME Energie. Éléments à signaler : l'examen de la liste des 20 premiers bénéficiaires montrent que la plupart d'entre eux n'ont soumis qu'une seule proposition soit un taux de succès de 100%. Il y a de quoi encourager les initiatives des organisations non familiaires de ces programmes !

Programme PME d'Horizon 2020

Une FAQ bien structurée et précise a été mise en place sur le site du Ministère de la Recherche pour aider les porteurs de projets désirant postuler à ces appels très compétitifs. A retrouver sur : www.horizon2020.gouv.fr/cid86101/instrument-pme-faq.html

Un espace consacré à la recherche de partenaires ou à la proposition de compétences, déjà présent sur le site horizon2020.gouv.fr devrait voir le jour sur le site « européen » des PCN Energie durant le mois d'avril.

Le PCN du défi «**L'Europe dans un monde en évolution ; sociétés inclusives, innovantes et reflexives**» propose une plaquette synthétique sur les opportunités de financements des projets dans les domaines des sciences humaines et sociales (SHS).

Retrouvez la brochure à l'adresse suivante ;

www.horizon2020.gouv.fr/cid86590/support-d-information-sur-les-opportunités-pour-les-s.h.s.-dans-horizon-2020.html

Les projets BESAFE et Biomotivation financés dans le cadre du FP7 organisent conjointement une conférence internationale qui se tiendra les 10 et 11 juin à Bruxelles pour présenter leurs travaux. Intitulée « Motivations and arguments to act for biodiversity : alternative ways to inspire innovative Policy making », cette conférence débattera des raisons qui font que la biodiversité n'est pas réellement prise en compte dans les politiques et des solutions qui peuvent être apportées à ce problème.

Plus d'infos sur <http://biogov.uclouvain.be/Besafe-Biomot-Conference-June2015/>

Nouvelles brochures LIFE :

- LIFE et actions d'atténuation du changement climatique
- LIFE et poissons d'eau douce

A retrouver sur : <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/lifefocus/index.htm>

Sur le site du « join research center » (JRC) dédié aux « spécialisations intelligentes » (S3) :

- une cartographie des S3 par pays et régions <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/map>
- un document « Connecting smart and sustainable growth through smart spécialisation »

<http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/documents/10157/19289/connecting%20smart%20and%20sustainable%20guide.pdf>

Sur le site de la mission opérationnelle transfrontalière (MOT) un très important travail de cartographie géographique et institutionnel.

A retrouver sur : www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/

Le 18ème forum sur l'éco-innovation se tiendra à Barcelone du 20 au 21 mai et aura pour thème « boosting competitiveness and innovation ». Plus d'infos sur http://ec.europa.eu/environment/ecoinnovation2015/1st_forum/index_en.html

Dans le Journal (officiel) de l'Union européenne

JO L58 du 3 mars 2015 : Règlement relatif à la mise en œuvre du 11ème FED (Fonds européen pour le Développement) et Règlement portant règlement financier applicable au 11ème FED.

JO C67 du 25 février 2015 : Rapport spécial de la Cour des Comptes européennes n°24/2014 «L'aide à la prévention et à la réparation des dommages causés aux forêts par les incendies et les catastrophes naturelles est-elle bien gérée?»

JO L18 du 23 janvier 2015 : Décision d'exécution arrêtant une huitième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour diverses régions biogéographiques.

JO C3 du 8 janvier 2015 : Rapport spécial de la Cour des Comptes européenne n° 20/2014 — «Le soutien du FEDER aux PME dans le domaine du commerce électronique a-t-il été efficace?»

JO L370 du 30 décembre 2014 : Décision de la Commission modifiant la décision 2000/352 établissant la liste des déchets conformément à la Directive 2008/92 (Directive cadre sur les déchets). Cette liste n'avait donc pas été actualisée depuis 14 ans !

JO C455 du 18 décembre 2014 : Rapport spécial de la Cour des Comptes européenne n° 21/2014 «Infrastructures aéroportuaires financées par l'Union européenne: des investissements peu rentables».

JO C453 du 17 décembre 2014 : Rapport spécial n° 22/2014 intitulé «Maîtriser le coût des subventions de l'Union européenne allouées à des projets de développement rural pour respecter le principe d'économie»

JO L354 du 11 décembre 2014 : Décision de l'Autorité de surveillance AELE n° 117/14/COL du 12 mars 2014 modifiant pour la quatre-vingt-quatrième fois les règles de procédure et de fond dans le domaine des aides d'État par l'adoption de nouvelles lignes directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques et par la prorogation des lignes directrices concernant les aides d'État visant à promouvoir les investissements en capital-investissement dans les petites et moyennes entreprises

COM(2015)98, 99 et 100 du 2 mars 2015 : Proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres, Recommandation du Conseil relative aux grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union et Résultats de la consultation publique sur la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

COM(2015)80 et 81 du 25 février 2015 : Sous l'intitulé « **Paquet Union de l'Énergie** » la première Communication traite du **cadre stratégique pour une Union de l'énergie, résiliente, dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique** et la deuxième est plus spécifiquement consacrée au « **Protocole de Paris** », **Programme de lutte contre le changement climatique plannétaire après 2020**.

COM (2015)44 du 5 février 2015 intitulée « **A Global Partnership for Poverty Eradication and Sustainable Development after 2015** ».

COM(2014)910 du 16 décembre 2014 : Programme de travail de la Commission pour l'année 2015 - «Un nouvel élan»(?). L'annexe 2 énumère les textes qui sont retirés et abandonnés au nom de la simplification et du «resserrement sur les objectifs principaux de l'UE».

Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)

JO S38 du 24 février 2015 : Avis de pré-information de la DG Environnement concernant les contrats cadre, études et services pour lesquels des appels d'offres devraient être publiés en 2015.

JO S37 du 23 février 2015 : Avis de pré-information de la DG Climat concernant les contrats cadres, études et services pour lesquels des appels d'offres devraient être publiés en 2015.

JOS14 du 21 janvier 2015 : Mise en œuvre de l'initiative d'adaptation urbaine dans le cadre de la « Convention des maires ». Cette mission a été confiée au bureau hollandais Ecofys. Plus d'infos sur <http://mayors-adapt.eu/>

JOS251 du 31 décembre 2014 : L'institut pour la politique européenne de l'environnement (IEEP) en partenariat avec les bureaux Milieu, Finish forest research et Collingwood environmental planning a été retenu pour réaliser une étude sur les « bénéfices sanitaires et sociaux de la protection de la nature et de la biodiversité ».

JOS248 du 24 décembre 2014 : Attribution du marché concernant une étude sur le financement de la biodiversité et le suivi des dépenses liées à la biodiversité dans le budget de l'UE à Ernst et Young associé au bureau Biotope.

Au même JOS le bureau ICF Consulting Services de Londres s'est vu attribué un budget de 98 350 euros pour un appui à la poursuite de la promotion de la facilité de financement du capital naturel (NCF). Cet instrument financier doit être mis en œuvre dans le cadre (et avec une part du budget) du programme LIFE 2014-2020. Le cahier des charges indique que le contractant aidera la Commission et la BEI à préparer des actions de sensibilisation et d'informations destinées à une série de bénéficiaires potentiels ciblés ainsi qu'à concevoir du matériel promotionnel.

JOS240 du 12 décembre 2014 : Avis d'attribution du marché concernant une étude « Quelle couverture de la biodiversité par Natura 2000 ? » au bureau Alterra de Wageningen (NL).

